Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le Mercredi 01 Juillet 2026 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-39

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : FINANCES LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS BUDGETAIRES

Date de convocation : le 25 Juin 2026,

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2026 EN FAVEUR DES RESIDENCES AUTONOMIE DE LA CARSAT – ETUDE TECHNIQUE RENOVATION TOITURE ET INSTALLATION CLIMATISATION

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER, Mme Jennifer KERIVY.

PROCURATION :
Mme Corinne PEYCHOU donne pouvoir à Monsieur Philippe GREFFIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'un appel à projet national 2026 a été initié par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie.

Cet appel à projets vise, entre autres, à soutenir les travaux d'aménagement et d'équipement afin d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité de vie des résidents.

La Résidence Autonomie Pierre Estève souhaite déposer une demande de subvention pour une étude permettant une analyse technique et financière du projet de réfection des toitures ainsi que de l'installation d'un système de climatisation dans les logements des résidents. Le coût de cette étude est estimé à 20 760 € TTC.

Afin de permettre le dépôt de cette demande, il est nécessaire que le Président du CCAS soit autorisé à solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la CARSAT dans le cadre de l'appel à projets précité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la réalisation de l'étude permettant une analyse technique et financière du projet de réfection des toitures ainsi que de l'installation d'un système de climatisation dans les logements ;

L'AUTORISE à déposer une demande de subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la CARSAT, au titre du Plan d'aide à l'investissement 2026 en faveur des résidences autonomie ;

L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette démarche.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
07 JUIL. 2026
Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :
03 JUIL. 2026
Et par publication le :
07 JUIL. 2026
Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Didier GANGLOFF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 01 Juillet 2026

Le Président,

Philippe GREFFIER

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20260701-DB202639CCAS-DE
Reçu le 03/07/2026